

Compte-rendu du CSAL n°5/2023 du 27/06/2023

Les sujets à l'ordre du jour étaient les suivants : élection des Représentants du Personnel au Conseil Médical, présentation du budget 2022, du rapport d'activité 2022 et du tableau de veille sociale 2022.

Élection des Représentants du Personnel au conseil médical : vote des Représentants du Personnel titulaires du CSAL

Le conseil Médical remplace le comité médical et la commission de réforme. C'est une instance que l'Administration doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative d'un agent en cas de maladie.

Chaque agent de la DDFiP 70 avait la possibilité de candidater pour assister aux réunions du conseil médical : 17 Agents étaient candidats. Nous devons voter en conservant au maximum 15 noms.

Il n'est jamais venu à l'idée des Élus SOLIDAIRES de barrer le nom des Élus d'un autre syndicat. Au nom de la représentativité que nous réclamions dans notre liminaire (voir ci-après), nous souhaitions trouver un accord sur une liste présentant un nombre proportionnel de personnes en fonction de la représentation syndicale issue des dernières élections professionnelles en CSAL.

L'élection était un scrutin de liste à bulletin secret. Cependant, le secret ne perdurera pas... Participaient au vote **5 Élus FO** et **2 Élus SOLIDAIRES**. 7 bulletins ont été exprimés. Résultat du vote : Les Élus FO ont obtenu 7 voix, les Élus SOLIDAIRES ont obtenu 2 voix ...

Au vu des résultats, il apparaît clairement que les Élus SOLIDAIRES ont été boycottés (tiens, FO boycotte à nouveau ?!). Après avoir quitté l'Intersyndicale CGT / FO / SOLIDAIRES de Haute-Saône, FO-DDFiP 70 veut désormais régner en seul maître ! C'est ça la démocratie... Et c'est bien loin du modèle national qui prône actuellement, et avec raison, une Intersyndicale unie... !!!

Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70, la meilleure défense collective des Agents passe par une Intersyndicale forte et unie. Manifestement, ce n'est définitivement pas le choix de FO-DDFiP 70 !

À noter que, lors du CSAL-FS du 24 mai 2023, les Élus SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 ont apporté sans réserve leur soutien et leur voix à un Représentant FO-DDFiP 70 pour la désignation du Secrétaire de l'Instance...

Le nombre de voix obtenu par chaque candidat détermine l'ordre selon lequel il est fait appel à eux pour siéger au conseil médical. En cas d'égalité de voix, le CSAL doit choisir l'ordre.

La liste, décrétée par FO (sauf l'ordre des 3 Représentants de SOLIDAIRES pour qui ils n'ont pas voulu se prononcer et qui a été décidé par tirage au sort), est présentée dans l'ordre des Représentants qui siégeront au conseil médical :

1 MAUVAIS Corine	6 CREUSOT Nathalie	11 VARINICH Véronique
2 BAULLARD Pascal	7 MANGELLE Rachel	12 LAMBOLEY Estelle
3 GUYOT Nathalie	8 RALLOT Vincent	13 BOULANGER Béatrice
4 BOILEAU Julie	9 REBEYROLES Pauline	14 SAILLARD Emmanuel
5 LEGRAND Marie-Catherine	10 ROMARY Christine	15 MULENET Corinne

Désormais, un Agent qui souhaitera être défendu par un Représentant de SOLIDAIRES en conseil médical devra compter sur l'indisponibilité de 12 personnes...

Présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2022 et du document prévisionnel de gestion 2023 (pour information)

Le budget 2022 (945 166 €) était encore en forte baisse par rapport à 2021 (1 167 854 €). Cependant, des abondements exceptionnels ont été nécessaires pour payer les factures de fonctionnements de fin d'année. Au final, les crédits de paiements se sont élevés à 1 164 953 € pour l'année 2022 !

Nous rappelons chaque année que le budget comprend des dépenses incompressibles et qu'il ne peut pas diminuer indéfiniment ... La DG semble enfin l'avoir compris puisque le budget pour 2023 est en hausse (1 147 875 €, sans compter les abondements qui seront encore nécessaires...).

Reste à faire comprendre à la DG qu'il en va de même pour les emplois ...!

L'affranchissement demeure le poste de dépenses le plus important (285 621 €). Suivent les dépenses d'entretien courant (256 686 €), les frais de déplacement hors formation (112 197 €), les frais de formation (108 114 €), les services (106 433 €) dont le ménage (environ 84 000 €).

Ces postes de dépenses sont assez stables, à l'exception :

- des frais de formation qui ont explosé du fait de la reprise des formations en présentiel,
- des services dont le montant a diminué suite au changement du prestataire de ménage qui coûte 2 fois moins cher qu'avant ... d'où des prestations en forte baisse également ! La DDFiP 70, à l'image de nombreuses autres Directions, a appliqué pour la première fois des pénalités, mais qui sont malheureusement restées sans effet... Le nouvel appel d'offre en 2024 nous permettra peut-être de trouver enfin un prestataire de service digne de ce nom ! En attendant, nous avons réclamé à nouveau un nettoyage exceptionnel des locaux pour les parties qui ne sont jamais faites (haut des armoires, plafonds, murs des sanitaires, ...) mais la Direction estime que cela ne fait pas partie du budget ! Les locaux demeureront donc sales...

Le poste "matériels et consommables informatiques" est également en forte baisse (de 93 392 à 29 613 €) du fait du grand nombre d'achats d'ordinateurs portables en 2021 pour équiper chaque agent.

Nous avons demandé si la baisse de la température du chauffage dans les bureaux et la suppression de l'eau chaude sanitaire ont eu des effets sur le budget. Cela semble peu mesurable ! Nous avons à nouveau réclamé le retour de l'eau chaude, au moins pour l'hiver prochain, mais cela présenterait des risques de salmonelle que la Direction ne semble pas décidée à prendre ...

Présentation du rapport d'activité 2022 (pour information)

Le rapport d'activité de la DDFiP 70 a été totalement refondu, en supprimant au passage bon nombre de données fort intéressantes, à notre grand regret. Le Directeur a souhaité en faire un document lisible, qui donne envie d'être lu... Nous vous invitons donc à vous rendre sur le site d'Ulysse 70 (La Direction / Rapports d'activité) pour vous en faire votre propre idée ! Le rapport d'activité de l'année 2021, qui ne figurait pas encore sur le site, a été ajouté à notre demande. Vous pourrez ainsi comparer...

Nous avons relevé dans le rapport le chiffre significatif de 58 % de Particuliers télédéclarants (56,27 % en 2021), alors qu'il est obligatoire de déclarer en ligne ! 2 points de vue :

La Direction estime qu'une aide est apportée aux personnes ne disposant pas d'Internet, dans nos Services, ainsi que dans les France Services.

SOLIDAIRES 70 dénonce la marche forcée vers la dématérialisation pour un Public qui n'est pas prêt et qui est mis à l'écart. Pour preuve, des adresses mails et des espaces sous impots.gouv.fr sont créés pour des Usagers ne disposant pas d'Internet à leur domicile (!) ; et lors de la campagne GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers), seuls des mails ont été envoyés pour informer les Propriétaires de leur nouvelle obligation... La Direction estime que les campagnes de presse suffisent pour ceux qui ne disposent pas d'Internet ! Bravo le Service Public !

Présentation du tableau de veille sociale (pour information)

Le TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale) est un outil qui permet d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence. Il porte notamment sur les fiches de signalement, les congés maladie, le compte épargne temps, les écrêtements, le taux de télétravailleurs, les recours devant l'autorité hiérarchique, ...

Le volume horaire écrêté est toujours très important : il représente l'équivalent d'un peu plus d'1 emploi à temps plein ! Il concerne principalement les SGC et le SIE. Faut-il rappeler que les heures écrêtées ne sont pas payées ?! Ce n'est pas parce qu'il manque des Agents que l'on doit effectuer du travail gratuitement...

Globalement, les SIP sont les services qui présentent le plus grand nombre d'indicateurs dégradés, mais pas suffisamment pour faire l'objet de mesures correctives ! Un SGC a attiré l'attention de la Direction qui a déjà réagi en y affectant des Agents ... le Service se trouve désormais en surnombre ! Le TBVS permet donc de révéler une évidence : mettre un nombre suffisant d'agents permet à un service de fonctionner correctement et d'éviter les situations à risques !! Mais encore faut-il disposer de suffisamment d'agents pour éviter les risques dans les autres services...

Pas d'autre action mise en œuvre...

Les Services en difficulté devront attendre que la situation se dégrade pour obtenir plus d'Agents...

Le SDIF et les SIP sont les services pour lesquels on s'attend à une dégradation des indicateurs pour 2023, à cause de GMBI ! En attendant, ils bénéficieront d'auxiliaires supplémentaires en juillet 2023...!

Question diverses

- Centre de Contact

Les travaux sont en cours pour une installation prévue en avril 2024.

Le Centre de Contact est déjà ouvert aux Contrôleurs et Inspecteurs stagiaires 2023 qui font actuellement leur fiches de vœux. Si les travaux ne sont pas terminés au début de leur stage en avril et mai 2024, ils seront installés dans une partie des locaux, ou dans d'autres locaux de la Direction.

Pour les emplois non pourvus par les Stagiaires et par les demandes de mutations, la Direction fera des recrutements de contractuels.

- La Direction prévoit d'embaucher prochainement des contractuels :

1 B et 1 C au SIP de Vesoul

2 C au SIP de Lure

1 A à la TEHHS

- Journée de cohésion

La Direction a demandé aux Chefs de service de prévoir une journée de cohésion, mais sans contrainte. Certains services se regroupent par bâtiment, d'autres chacun de leur côté, certains en juin, d'autres en septembre ... ou plus tard, au libre choix des Chefs de services, en concertation avec les Agents...

Les Élués de SOLIDAIRES Finances Publiques

Corinne Mulenet et Lucie Druet